

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 7 novembre 2017

CO 120 DE

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Ethole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

Etaients Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaients absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 68
Votants : 76

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

Objet : Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme d'Arbois) par déclaration de projet d'activité commerciale.

VU les articles L 153-54 à 59, R 153-15 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal d'Arbois en date du 9 décembre 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Arbois mis à jour le 24 mai 2016 ;

RAPPELANT que, lors de la création de la Zone d'Aménagement Concerté – ZAC - de l'Ethole, l'objectif était de ne pas se voir s'implanter de grandes surfaces de vente de détail afin de ne pas fragiliser l'activité commerciale du centre bourg ;

ENTENDU que certains points règlementaires inscrits dans le PLU d'Arbois limitent le bon développement de la ZAC de l'Ethole, notamment avec des surfaces de vente limitées ;

ENTENDU le projet d'implantation d'une entreprise de commerce de gros et de détails de matériels agricoles nécessitant une surface de vente supérieure à celle autorisée ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 120 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme d'Arbois) par déclaration de projet d'activité commerciale.

VU la note de synthèse n°1/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Planification et Urbanisme, en séance du 18 septembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel FRANCONY, Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 / DECIDE de prescrire une procédure de déclaration de mise en compatibilité du PLU d'Arbois par déclaration de projet d'activité commerciale ;

2 / PREND ACTE des étapes de la procédure :

- un examen conjoint du projet d'intérêt général et de mise en compatibilité du PLU par les des Personnes Publiques Associées
- une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU avec les modifications proposées
- une délibération du Conseil Communautaire dressant le bilan de la concertation ;

3 / DECIDE de diligenter une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU ;

4 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes ;

5 / AUTORISE le Président à prendre tous les actes et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Pour le Président empêché,
le Vice-Président
Michel FRANCONY

